

Proposition de changement des statuts

Association Franciliens.net

Hugo Poissonnet

Daniele Volkoff-Pitrolo

Talone

6 Avril 2025 - v1.0

Sommaire

1 Statuts	3
1.1 Écologie	3
1.1.1 Vote	3
1.1.2 Ébauche	3
1.1.3 Commentaires	3
1.2 Intérêt à agir - Logiciel libre	3
1.2.1 Commentaires	4
1.3 Intérêt à agir - Lieu	4
1.3.1 Pourquoi	4
1.4 Réorganisation des assemblées générales	4
1.4.1 Article 12 : Les Assemblées Générales	4
1.4.2 Article 14 : L'Assemblée Générale Extraordinaire	4
1.4.3 Article 16 : Dissolution	4
1.4.4 Commentaires	5

Ce document rassemble des propositions de modification des statuts de Franciliens.net en vue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2025. Comme le quorum n'a pas été atteint en date du 6 avril, le bureau communiquera les modalités de vote ultérieurement.

1 Statuts

Statuts actuels : <https://www.franciliens.net/association/statuts/>

Buts des changements :

- intégrer la dimension écologique dans les statuts
- intégrer le logiciel libre dans les buts de l'association
- renforcer l'intérêt à agir de Franciliens.net
- faciliter la tenue d'assemblées générales

1.1 Écologie

1.1.1 Vote

L'Assemblée Générale demande que le sujet écologique soit intégré dans les statuts et jugera des propositions lors de la prochaine assemblée.

1.1.2 Ébauche

Il semble difficile de pouvoir dissocier le travail de Franciliens.net pour les libertés de la nécessité de préserver la survie humaine sur Terre. C'est une dissonance cognitive qui n'est pas acceptée par les membres actuels du bureau.

Comment intégrer ce but ? Comment le décliner, comment le cerner ? Quelles actions doit-il rendre possibles ?

Il peut y avoir un élément dans le préambule, par exemple. Ce qui est difficile dans ce cadre pour moi est d'imaginer ce que les actions de Franciliens seraient dans le domaine. Les usages restent du ressort de l'abonné, et ne sont de toutes façons pas le sujet principal. Un exemple qui m'est venu à l'esprit récemment est la suppression du SMS et son remplacement par le RCS, ou le décommissionnement d'anciennes technologies (2G, 3G ou la boucle cuivre). Ou bien intervenir contre l'autorisation de Starlink par l'ARCEP. Je ne sais pas s'il existe des éléments sur lesquels nous pourrions intervenir auprès de l'ADEME.

Les parties assemblées, unanimes dans leur désir : [...] d'agir pour promouvoir un usage du numérique compatible avec les limites planétaires et la survie humaine sur Terre.

Chez La Quadrature du Net :

la lutte contre les conséquences écologiquement néfastes des pratiques numériques.

1.1.3 Commentaires

Daniele : je ne sais pas comment intégrer cette dimension dans les statuts. Je pensais à un élément dans le préambule, et un dans les buts. Tout en ayant un bon niveau de connaissance sur le sujet de la crise écologique, je ne sais pas exactement quel angle peut défendre dans ce domaine un FAI. Hugo : nous nous sommes déjà engagés par nos actions, je pense à l'acquisition de nos serveurs, nous avons opté pour du matériel reconditionné et donner une 2nd vie. Précédemment nous avons aussi fait le choix d'APU basse consommation qui reste toujours pertinent.

1.2 Intérêt à agir - Logiciel libre

Modification de l'article 2.

Après

Sécurité des systèmes d'information ;

est ajoutée l'entrée suivante

Logiciel libre, standards et formats libres et ouverts

1.2.1 Commentaires

Daniele : cet élément a déjà été évoqué en AG 2019, puis 2020. Il n'avait d'abord pas une formalisation satisfaisante, puis il n'y avait pas de quorum.

1.3 Intérêt à agir - Lieu

Modification de l'article 2

L'association intervient en tout lieu utile à la poursuite de ses buts, et notamment sur le territoire de la région Île-de-France.

Devient

L'association intervient en tout lieu utile à la poursuite de ses buts.

1.3.1 Pourquoi

Franciliens.net a ouvert un contentieux dans le cadre du travail sur la Fibre mené par le groupe FTTH de la Fédération FDN. Nous voulions attaquer un des Réseau d'Initiative Publique (RIP) SFR qui n'avaient pas d'offre fibre activée (une obligation réglementaire qui est indispensable pour que nous puissions avoir des offres qui correspondent à notre modèle de fonctionnement et à notre échelle). Dans le cadre de notre action contentieuse contre le Réseau d'Initiative Publique du Loiret, les parties adverses ont utilisé cet article pour affirmer que nous n'avions pas d'intérêt à agir avec une action contentieuse dans le Loiret. Le tribunal ne nous a pas reconnu un intérêt à agir dans le Loiret.

1.4 Réorganisation des assemblées générales

1.4.1 Article 12 : Les Assemblées Générales

La fin de l'article est modifiée pour ajouter ce passage :

L'Assemblée Générale peut se prononcer sur le changement des statuts uniquement si plus de la moitié des membres à jour de leurs cotisations et membres depuis plus d'un an sont présents. Autrement les changements des statuts dont le degré d'urgence le permettraient seraient soumises à l'approbation, par vote électronique, de l'ensemble des adhérents. Les modalités de ce vote sont définies dans le règlement intérieur.

1.4.2 Article 14 : L'Assemblée Générale Extraordinaire

L'article est modifié ainsi :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit à la demande du Président ou de la majorité des membres du Bureau. Elle est convoquée pour discuter des sujets importants pour l'association en dehors des bilans d'exercice.

1.4.3 Article 16 : Dissolution

L'article est modifié. Cette phrase :

En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

Devient :

La dissolution est prononcée que par une Assemblée Générale avec la participation de plus de la moitié des membres ayant le droit de vote et avec une majorité de voix de deux tiers. Dans ce cas un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

1.4.4 Commentaires

Cela vise à permettre de tenir plus facilement des AG s'il faut demander des décisions fortes dans la vie de l'association. Il est comme ça possible de concentrer les efforts et la participation uniquement sur les points spécifiques sans devoir préparer des bilans moraux et financiers.